

Pôle des Solidarités Sociales

Direction de la Solidarité et de la Cohésion sociale



Tous les champs de réponse et cases à cocher au choix sont à compléter obligatoirement. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte (à remplir en caractères majuscules).

Je soussigné(e), Mme, M. Prénom

Né(e) le.....

Adresse.....

Lieu-dit Tél :

Code postal..... Ville.....

Il s'agit de votre résidence principale : oui non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer-logement

- dans un établissement pour personnes âgées

Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours : oui non

Je certifie sur l'honneur que :

- Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel, ou je ne suis pas en capacité de l'utiliser,
- Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,

Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso,

Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et, qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.

Lu et approuvé, à le

Signature :

Formulaire à retourner signé (recto-verso) à :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Pôle des Solidarités Sociales

Service Mobilités solidaires

24 Rue Saint-Esprit

63000 Clermont-Ferrand Cedex 1



Conditions générales

Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le département du Puy-de-Dôme (à l'exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer-logement,
- Avoir 75 ans et plus, ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou avoir moins de 25 ans accompagné par une mission locale.
- Ne pas disposer d'un véhicule, ou ne plus être en capacité de l'utiliser.
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille.

Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel,
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
 - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise à l'envoi de chaque chéquier),

Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable deux fois par an (soit 3 chéquiers par an)

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

Conseil départemental du Puy de Dôme – Pôle Solidarités Sociales
Service Mobilités solidaires
24 Rue Saint-Esprit
63000 Clermont-Ferrand Cedex 1

Lu et approuvé à le

Signature :

Toutes Vos informations collectées ci-dessus sont obligatoires pour pouvoir traiter votre demande de chéquier.

Le département du Puy-de-Dôme met en oeuvre un traitement de données personnelles pour l'attribution du chéquier « Mobiplus » sous conditions d'éligibilité et la réalisation de statistiques sur ce service (base légale : mission d'intérêt public). Vos données personnelles sont traitées par informatique et ne seront pas diffusées à autrui ni utilisées pour un autre objectif. Elles seront conservées le temps de validité des chèques et effacées en cas de non renouvellement deux ans après la dernière demande. En application de la législation en vigueur, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement. Vous pouvez également vous opposer au traitement ou en demander la limitation. Pour exercer vos droits ou obtenir des renseignements, s'adresser au service Mobilité (hôtel du Département, 24 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1). Vous pouvez adresser une réclamation sur vos droits au délégué à la protection des données du département, même adresse ci-dessus (ou dpo@puy-de-dome.fr) et si vous n'êtes pas satisfait de nos réponses, contacter la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.